

VILLE D'HENRICHEMONT ^{N°} 2024012
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 05 février 2024
PORTANT REGLEMENTATION
DE PERMISSION DE VOIRIE, CIRCULATION
Les cerfs d'en haut

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux pour l'amélioration de terre sur le réseau ENEDIS, par l'entreprise ENEDIS 41, 18 rue Galile, 41000 BLOIS, du 12 février 2024 et ceux pendant 30 jours calendaires.
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise ENEDIS 41, 18 rue Galile, 41000 BLOIS, du 12 février 2024 et ceux pendant 30 jours calendaires, au cerfs d'en haut

Article 2^{ème} : La circulation des véhicules se fera par alternat manuel.

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

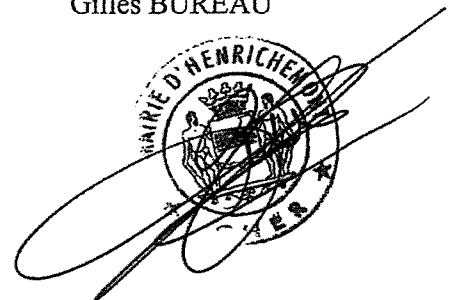
018-211801097-20240205-2024_02_12ar-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2024

diffusé sur le site de la collectivité le 05.02.2024

Le Maire,
Gilles BUREAU



Publié sur le site internet de la commune le 05/02/2024

GB